

**Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture**  
**1 rue Joseph Cugnot – Tour Marcel Brot - CO 60034 - 54035 NANCY Cedex**  
Secrétariat ☎ 03 83 85 80 75  
Adresse mail : [puericulture@chru-nancy.fr](mailto:puericulture@chru-nancy.fr)  
Site : <http://campus.chru-nancy.fr>

## **FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE**

### **Rentrée de septembre 2022**

- ❖ NOTICE D'INFORMATION SÉLECTION
- ❖ FICHE D'INSCRIPTION

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : DU 11/04/2022 AU 10/06/2022 inclus**  
*(cachet de la poste faisant foi)*

**Dossier à télécharger sur notre site : <http://campus.chru-nancy.fr>**

Le dossier dûment complété doit être envoyé en recommandé avec A.R. ou en envoi suivi à l'IFAP (coordonnées ci-dessus) **au plus tard le 10/06/2022**

**Aucun renseignement sur la bonne réception du courrier ne sera communiqué par téléphone si l'envoi n'a pas été fait selon les directives ci-dessus.**

**DATE DES ORAUX :** du 13 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La convocation vous parviendra par email.

**AFFICHAGE DES RÉSULTATS :** le **Mardi 5 juillet 2022** à l'IFAP et sur le site internet <http://campus.chru-nancy.fr>, sauf avis contraire du candidat notifié par écrit sur la fiche d'inscription.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Les candidats sont informés de leurs résultats par mail.

**La fiche de confirmation envoyée avec les résultats est à nous faire parvenir sous 10 jours après affichage des résultats accompagnée d'un chèque de 100 euros, correspondant aux droits d'inscription à la scolarité,**

à l'ordre *du trésor public du CHRU de Nancy*. Noter vos nom et prénom au verso du chèque.

**Nombre de places ouvertes à la sélection :**

➤ 16 places (*capacité de 20 personnes mais 4 reports accordés pour cette rentrée*).

## MODALITÉS FINANCIÈRES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Les conditions de prise en charge par la Région Grand Est des frais de scolarité sont consultables sur le site : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/03/2020-tb-saso-conditions-generales-prise-en-charge-formations.pdf>

Si vous avez une question ou rencontrez une quelconque difficulté, n'hésitez pas à joindre la région par mail à l'adresse suivante : [ffs@grandest.fr](mailto:ffs@grandest.fr)

## CONDITIONS MATÉRIELLES – TARIFS 2022

Les frais de formation sont dus pour l'année entière.

- Les frais de formation d'un cursus complet sont de 6 200 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel Bac Pro ASSP-SAPAT sont de 5 000 € ;
- Les frais de formation d'un cursus passerelle font l'objet d'un devis par l'institut en fonction du diplôme déjà acquis ;
- Les droits d'inscription à l'entrée en formation sont de 100 € ;

Selon votre situation (candidat en poursuite d'études, demandeur d'emploi, salarié de la fonction publique ou du privé) les frais de formation peuvent être pris en charge par des organismes financeurs tels que :

- La Région Grand Est (Cf. ci-dessus les Modalités financières) ;
- Pôle Emploi ;
- OPCO (Opérateurs de compétences chargés d'accompagner la formation professionnelle) <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco> ;
- Mobilisation CPF ;
- La voie de l'apprentissage (voir « Dispositions spécifiques » ci-dessous).

Il est également possible de payer la formation par un autofinancement (échelonnement possible)

## MODALITÉS VACCINALES

Vous devez consulter le document complet rédigé par le SUMPPS sur notre site :

<http://campus.chru-nancy.fr/images/CAMPUS/IFAS/2020/2020-2021-RECOMMANDATIONS-VACCINALES-CHRU.pdf>

Ce document doit être présenté à votre médecin traitant lors de votre consultation.

Concernant la **vaccination contre l'hépatite B**, si vous n'êtes pas vacciné(e) à la date des résultats d'admission (le 5 juillet 2022), il est conseillé d'entreprendre auprès de votre médecin traitant un schéma accéléré (3 doses à 0,7 et 21 jours) afin que vous puissiez aller en stage en octobre 2022.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Les conditions d'admission sont fixées par [les arrêtés ministériels du 7 avril 2020](#), [du 12 avril 2021](#) et [du 10 juin 2021](#) et se composent de l'étude de votre dossier et d'un oral destinés à apprécier « les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation ».

**COMPOSITION DU DOSSIER :** fournir les pièces listées dans le tableau ci-dessous.

**Attention : toute pièce manquante entrainera la non étude du dossier**

PIÈCES A FOURNIR	COMMENTAIRES
<b>Pièce d'identité</b> <b>ou</b> <b>Titre de séjour valide à la date d'entrée en formation</b> <i>Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne</i>	<i>En cours de validité</i> <i>(les cartes d'identité établies avant majorité ne bénéficient pas de prolongation de validité de 5 ans)</i>
<b>Lettre de motivation manuscrite</b>	<i>Si lettre non manuscrite, dossier non étudié</i>
<b>Curriculum vitae</b>	<i>Mis à jour</i>
<b>Document manuscrit, relatant au choix :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une situation personnelle</li> <li>• <b>ou</b></li> <li>• Une situation professionnelle vécue</li> <li>• <b>ou</b></li> <li>• Un projet professionnel</li> </ul>	<i>2 pages au maximum</i> <i>Si document non manuscrit, dossier non étudié</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français ;</li> <li>• <b>ou</b></li> <li>• Copie des relevés de résultats et appréciations</li> <li>• <b>ou</b></li> <li>• <b>*Bulletins scolaires datant de moins de 5 ans</b></li> </ul>	<i>*Si pas de diplômes</i>
<b>Attestations de travail et appréciations de l'employeur ou des employeurs</b>	<i>Ne concerne pas les personnes en cursus scolaire</i>
<b>Attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2</b>	<i>Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne</i>
<b>Tout autre justificatif valorisant un engagement personnel ou une expérience personnelle en lien avec la profession</b>	<i>Facultatif</i>
<b>Fiche d'inscription à la sélection 2022 avec photo, dûment complétée, datée et signée</b>	
<b>Attestation de prise de connaissance du document vaccination</b>	<i>Dernière page du document des recommandations vaccinales</i>

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

### **Candidats dispensés de l'épreuve de sélection :**

**Agents de services hospitaliers qualifiés<sup>1)</sup>** de la fonction publique hospitalière et agents de service relevant de la formation professionnelle continue soit :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Un minimum de 20% des places autorisées par la Région Grand Est est réservé à ces candidats.

Les candidats sont directement admis en formation sur décision du Directeur de l'institut de formation concerné, sous réserve d'un accord écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

<sup>1)</sup> Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'Aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, article 11.

## Candidats en contrat d'apprentissage<sup>2)</sup>

Les candidats futurs apprentis qui ont déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec l'employeur pour un contrat d'apprentissage, sont admis directement en formation par la Directrice de l'IFAP au regard des documents fournis.

PIÈCES A FOURNIR	COMMENTAIRES
La fiche d'inscription <b><u>spécifique aux candidats en apprentissage</u></b>	Vous sera envoyée à votre demande
Pièce d'identité <b>ou</b> Titre de séjour valide à la date d'entrée en formation <i>Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne</i>	En cours de validité <i>(les cartes d'identité établies avant majorité ne bénéficient pas de prolongation de validité de 5 ans)</i>
Curriculum vitae à jour	
Lettre de motivation avec description du projet professionnel manuscrite	
Copie du contrat d'apprentissage	

Pour ceux qui n'ont pas encore de contrat, notre établissement en partenariat avec le CFA Grand Est <https://www.santestcfa.fr/>, trouvera l'employeur mais l'admission se fera selon les modalités de sélection énoncées en haut de la page 3 du présent document

2) Ibid., article 10

3) ou d'une promesse d'embauche au moment de la sélection

## ÉQUIVALENCE DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENT DE LA FORMATION\*

Liste des diplômes permettant un allègement de la formation	
Terme	Définition
BAC Pro ASSP	Bac professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
BAC Pro SAPAT	Bac professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires
DEAS	Diplôme d'État d'Aide-Soignant
TPADVF	Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
TPASMS	Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social
CAP AEPE	Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Éducatif Petite Enfance
DARM	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
DEA	Diplôme d'État d'Ambulancier
DEAES	Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif Social

Pour les candidats titulaires d'un diplôme nommé ci-dessus, l'institut met en place un parcours de formation partiel et individualisé.

\*Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, article 14



## SÉLECTION SUR DOSSIER 2022

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE  
CHRU DE NANCY

RENTRÉE SEPTEMBRE 2022

### FICHE D'INSCRIPTION

Photo  
d'identité  
à coller

#### A remplir en caractère d'imprimerie

NOM DE FAMILLE : ..... NOM D'USAGE : .....

Prénom : ..... Sexe : masculin féminin

Date de naissance : Lieu..... Dép<sup>t</sup>.....

Nationalité : .....

Situation familiale : .....

Numéro de sécurité sociale .....

Adresse : Voie : .....

Ville.....CP.....

Téléphone : fixe ..... portable. ....

E-mail .....@.....

#### Situation avant l'entrée en formation :

Étudiant

Salarié :  CDD -  CDI

Prise en charge financière de la formation prévue par

Demandeur d'emploi : date d'inscription : ..... Identifiant Pôle Emploi : .....

Autre (préciser) .....

#### Cursus hors cursus complet :

Je suis titulaire d'un des diplômes suivants et je dois suivre un cursus modulaire (*diplôme à joindre aux pièces du dossier de sélection*)

BAC ASSP  BAC SAPAT

Je suis titulaire d'un des diplômes suivants et je dois suivre un cursus passerelle, (*diplôme à joindre aux pièces du dossier de sélection*) :

DEAS 2006\*  DEAES 2021\*  ADVF\*  ASMS\*  
 DEAS 2021\*  DEAES 2016\*  CAP AEPE\*  ARM\*  AMBU\*

\* Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

*CAP AEP : CAP Accompagnant éducatif petite enfance.*

*DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021).*

*BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011).*

*BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011).*

*ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021).*

*ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020).*

*DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire") Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016.*

*DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)*

*ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)*

*AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006) Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.*

- J'accepte de figurer sur la liste d'admission publiée sur le site Internet de l'IFAP.
- Je n'accepte pas de figurer sur la liste d'admission publiée sur le site Internet de l'IFAP.

&&&&

**J'atteste sur l'honneur :**

- L'exactitude des renseignements portés ci-dessus ;
- Avoir pris connaissance que tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

A.....le .....

Signature du candidat  
Portez la mention « lu et approuvé »

Signature des parents (si mineur)  
Portez la mention « lu et approuvé »

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

- Pièce d'identité en cours de validité **ou** un titre de séjour valide pour toute la période de la formation ;
- Lettre de motivation **manuscrite** (si lettre non manuscrite, dossier non retenu) ;
- Curriculum vitae mis à jour ;
- Document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation, 2 pages au maximum, si document non manuscrit dossier non retenu.
- Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie des relevés de résultats et appréciations **ou** bulletin scolaires datant de moins de 5 ans ;
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations **et/ou** recommandations des employeurs ;
- Attestation du niveau de langue française requis égal ou supérieur au niveau B2 ;
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Attestation de prise de connaissance du document vaccinal (dernière page du document des recommandations vaccinales